



Bureau Exécutif de Ligue

Procès - Verbal N°17 par visio-conférence.

Réunion du :	Lundi 20 avril 2020
Présidence :	Gérard LOISON, Président - Didier ESOR, Président Délégué
Membres du Bureau :	Guy COUSIN - Alain DURAND - Jean Jacques GAZEAU - Alain MARTIN - Franck PLOUSE - Guy RIBRAULT - René JOUINEAUX - Christophe LE BUAN - Jacques BODIN
Assistent :	Jérôme CLEMENT - Lionnel DUCLOZ – Gabriel GO

1. Informations du Président

➤ **Arrêt des compétitions**

Le Comité Exécutif de la FFF a rendu ses décisions concernant l'arrêt des championnats de Ligues et Districts, et les conséquences à en tirer sur le plan sportif. Ces décisions ont été adressées aux instances par le biais d'une information synthétique. **Elles ont été officialisées de manière exhaustive, et avec toutes leurs implications juridiques, par la publication du PV du Comex de la FFF.**

Il est indispensable de mener à terme l'ensemble des procédures habituelles (notamment disciplinaires, réglementaires, Contrôle de Gestion...) afin de stabiliser les classements avant de se projeter dans la saison suivante.

Quelques clubs s'interrogent sur différents points relatifs à l'arrêt des compétitions et certains envisagent de poser des recours.

Le Bureau rappelle que les clubs peuvent contester les décisions fédérales uniquement auprès du Conseil d'Etat et dans un délai d'un mois suite à sa notification après avoir épuisé les voies de conciliation auprès du CNOSF (délai de 15 jours). Une communication sera faite en ce sens auprès des clubs concernés.

➤ **Adaptations règlementaires**

En fonction de l'arrêt des compétitions et des décisions fédérales, il convient d'adapter les règlements permettant de finaliser les classements afin de tenir compte de la situation (Art 9 - Art 37 - Statuts des éducateurs – labels...).

Le Bureau rappelle aux centres de gestion l'importance de faire remonter les observations et remarques sur les projets de modifications règlementaires.

➤ **Réseaux sociaux**

Le bureau s'inquiète des informations qui circulent sur les réseaux sociaux notamment celles relatives au coût des cotisations et de la part qui en revient aux diverses instances et qui ne reflètent pas la réalité.

Le Bureau rappelle la présentation faite à l'AG 2018/2019 par le Trésorier Général reprenant point par point la répartition financière provenant d'une licence Club ou Licencié. Cf PJ

2. Vie de la Ligue

➤ Licences « dirigeant(e)s »

Le ministère des sports envisage la nécessité d'un certificat d'honorabilité à fournir à partir du mois de janvier pour les dirigeant(e)s et encadrant(e)s d'équipes.

Le Bureau demande à ce que des précisions soient apportées par la Fédération afin de savoir si les licences « dirigeant(e)s » pour la saison 2020/2021 seront impactées.

➤ Licence saison 2020/2021

Le bureau demande à ce qu'une information soit transmise aux clubs afin qu'ils profitent de la période actuelle pour mettre à jour les photos, e-mail, téléphone de leurs licencié(e)s.

➤ IR2F - Bilan de la Formation Initiale des Arbitres

Il sera envoyé aux districts pour analyses et échanges afin de préparer et organiser la saison prochaine.

3. Questions diverses

➤ Messagerie officielle

Un rappel va être fait aux clubs sur la bonne utilisation et les règles d'usages de la messagerie clubs

4. Prochaines réunions

- Bureau : **Lundi 27 Avril 2020 – 14h**
- Codir : **à définir en fonction de l'actualité**

Le Président,
Gérard LOISON



Le Président Délégué
Didier ESOR



Le Secrétaire
Jacques BODIN





RÉPARTITION DU PRIX DE LA COTISATION CLUB



PRIX DE LA LICENCE SENIORS

